



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-065

Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Pays de la Loire – renouvellement adhésion pour l'année 2025

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

VU la délibération n°098-2015 en date du 15 juin 2015, portant adhésion au Conservatoire Régional des Espaces Naturels des Pays de la Loire,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renouveler son adhésion auprès de l'association du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de La Loire afin de poursuivre la valorisation et la préservation de son patrimoine naturel et paysager.

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler son adhésion à l'association Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, 6 rue Arthur III, 44200 Nantes, n° SIRET 809 440 654 00030, pour l'année 2025.

Article 2 : D'acquitter la cotisation annuelle de 10 0001 à 20 000 habitants, à savoir, 500 € pour l'exercice 2025

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

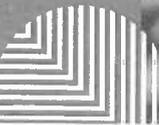
Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 26/03/2025
Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



SOUTENEZ NOS ACTIONS
EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ !



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

ADHÉREZ

ADHÉSION COLLECTIVITÉ - ACTEUR ÉCONOMIQUE



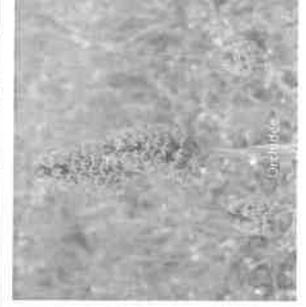
VOUS AIMEZ NOS ACTIONS ?

SOUTENEZ-NOUS !

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire mène des actions concrètes au service de la CONNAISSANCE, de la PRÉSERVATION, de la VALORISATION des espaces naturels et de la BIODIVERSITÉ des Pays de la Loire. En nous soutenant, vous donnez du poids à notre mission et vous aidez la nature proche de chez vous !



- Participer aux sorties nature
- Être informé des actions du Conservatoire
- Obtenir des informations sur les espaces naturels
- Apporter une aide bénévole lors d'inventaires, chantiers...
- Participer au fonctionnement de l'association
- Soutenir l'action du Conservatoire en matière de protection et gestion des sites naturels



**JE SOUTIENS L'ACTION DU
CEN PAYS DE LA LOIRE !**

Première adhésion Renouvellement

Adhésion pour l'année :

Acteur économique (en nombre de salariés)

- moins de 10 - 25 € de 10 à 50 - 100 €
- plus de 50 - 200 € minimum

Mon entreprise peut être mécène du Conservatoire ; je souhaite être rappelé à ce sujet.

Collectivité territoriale (en nombre d'habitants)

- Jusqu'à 500 - 50 € de 20 001 à 50 000 - 1 000 €
- de 501 à 1 000 - 100 € de 50 001 à 100 000 - 2 000 €
- de 1 001 à 2 500 - 200 € de 100 001 à 200 000 - 3 000 €
- de 2 501 à 10 000 - 300 € + de 200 000 - 4 000 €
- de 10 001 à 20 000 - 500 € Syndicat de bassin versant - 200 €

Nom de la structure :

Nom - Prénom du représentant :

Adresse :

C.P. : Ville :

Téléphone :

Mail :

J'accepte de recevoir toutes les informations du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire au format numérique (rayer en cas de désaccord).

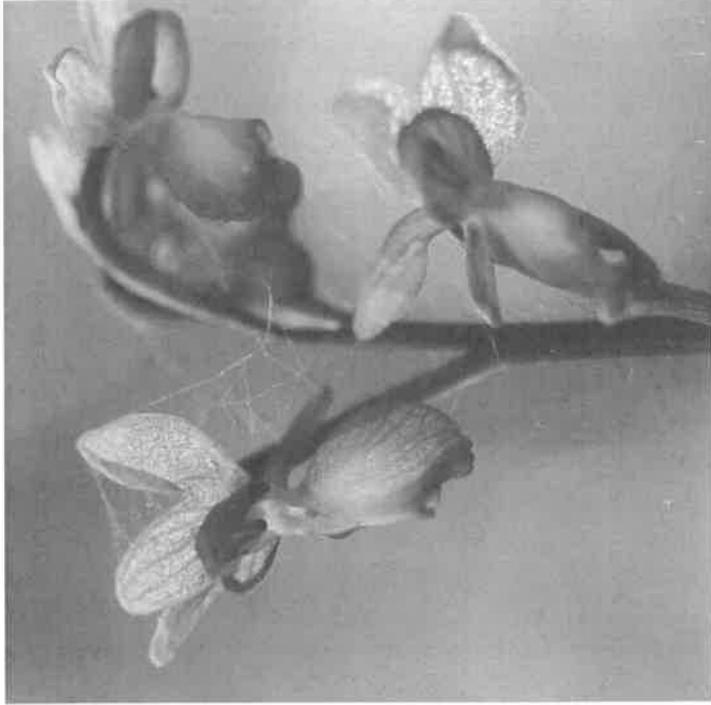
Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre du **Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire** ; 6 rue Arthur III - 44200 Nantes.

Date et signature :

OPÉRATION PARRAINAGE

JE SOUTIENS L'ACTION DU CEN PAYS DE LA LOIRE GRÂCE À

10 ANS
1000 MEMBRES
CEN PAYS DE LA LOIRE



**Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire**

À BIENTÔT !



WWW.CENPAYSDELALOIRE.FR



Site de Nantes
6 rue Arthur III - 44200 NANTES - 02 55 07 55 50

Site d'Angers
7 rue Pierre Goubert - 49100 ANGERS - 09 54 62 68 71

Site du Mans
17 rue Jean Gignilliet - 72000 LE MANS - 02 43 77 17 65



Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon

N° 257
Reçu

03 FEV. 2025

Original

Copies

Observation:

DSN
N. Lora

Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon

Monsieur Rémy ORHON

Place du Maréchal Foch CS 30217

44150 ANCENIS -SAINT-GEREON

Nantes, le 24 janvier 2025

Objet : Appel à cotisation 2025

Monsieur le Maire,

En 2025, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire fête ses 10 ans !

10 ans de préservation, 10 ans de sensibilisation, 10 ans d'action en faveur des espaces naturels et de la biodiversité. 10 ans qui seront sans nul doute suivis par de nombreuses autres années d'engagement au service de la nature. 10 ans que nous célébrerons tout au long de l'année et que nous clôturerons avec l'accueil du Congrès national des Conservatoires d'espaces naturels à Angers du 26 au 29 novembre prochains. **Alors cette année encore, nous comptons sur vous pour nous accompagner !**

Depuis dix ans, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire sait pouvoir compter sur votre précieux soutien pour mettre en place ses actions de préservation, gestion et mise en valeur du patrimoine naturel de la région.

Aussi en renouvelant votre adhésion au Conservatoire, vous lui permettez de poursuivre son implication au plus près du terrain et rejoignez le réseau des Conservatoires d'espaces naturels qui **protège et gère 300 000 hectares de nature en métropole et outre-mer, et rassemble plus de 10 000 adhérents. Partout en France, les Conservatoires d'espaces naturels sont présents dans une commune sur 7.**

Adhérer au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, c'est avoir la possibilité :

- D'être régulièrement informé(e) des actions du Conservatoire (lettre d'information, réseaux sociaux...)
- De disposer d'un accès privilégié aux animations ou événements proposés
- De s'impliquer dans la gouvernance du Conservatoire avec un collègue dédié aux collectivités
- De construire des projets/actions en commun et ainsi devenir un partenaire privilégié du Conservatoire
- De façon plus générale, de soutenir la démarche et le projet associatif du Conservatoire

AGIR ENSEMBLE, C'EST NOTRE NATURE !

Je vous invite donc à nous retourner, complété, le bulletin d'adhésion joint à ce courrier.

RESEAU SOCIAL

SITE DE NANTES :
6 rue Arthur III - 44200 NANTES
02 55 07 55 50

SITE DU MANS : 17 rue Jean
Grémillon - 72000 LE MANS
02 43 77 17 65

SITE D'ANGERS : 7 rue Pierre
Gaubert - 49000 ANGERS
09 54 62 68 71

Membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.
Agréé au titre des articles L. 141-1 et L. 414-11 du Code de l'environnement.

WWW.CENPAYSDELALOIRE.FR



ACCUEIL@CENPAYSDELALOIRE.FR

À l'occasion des 10 ans du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, nous lançons une opération de parrainage afin de sensibiliser toujours plus de monde et atteindre l'objectif des 500 adhérents !



Vous avez dans votre entourage des personnes sensibles à la protection de la nature et de la biodiversité ? N'hésitez plus et invitez les à nous soutenir en adhérant au Conservatoire !

En fin d'année, nous élirons les 3 meilleur(e)s parrains/marraines de l'année qui se verront récompensé(e)s par un cadeau.

On compte sur vous !

Par ailleurs, je reste à votre totale disposition pour convenir d'un rendez-vous et envisager avec votre collectivité de nouvelles perspectives de collaboration et de partenariat.

Je vous remercie par avance de votre soutien et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Alain LAPLACE
Président